

## JARRES ET PROSPECTIONS ARCHÉOLOGIQUES : LES MARQUES ATTRIBUABLES À FRÉJUS

**François CARRAZÉ**

Centre de documentation Louis Rostan

### LA JARRE TÉMOIN ARCHÉOLOGIQUE.

Les vestiges d'objets du quotidien utilisés par les anciens habitants de nos terroirs sont encore très nombreux et facilement repérables en milieu rural, qu'ils datent de la préhistoire ou appartiennent à nos grands-parents. Ainsi les ustensiles gallo-romains ont fait le bonheur de générations d'antiquaires et d'archéologues tandis que ceux du Moyen Age ne sont prisés que depuis une cinquantaine d'années ; mais ceux de l'époque moderne attirent bien trop rarement l'attention du chercheur penché avec recueillement sur le moindre tesson de poterie modelée qui va à lui seul témoigner de toute une civilisation jusqu'alors inconnue dans la région visitée.

Au cours de prospections destinées à dresser la carte archéologique d'un habitat et des terres qui l'entourent, il est courant de découvrir des tessons de céramiques vernissées et parmi eux des fragments de jarres modelées, pauvres restes d'un mode de vie qui vient de s'éteindre. Parfois il s'en trouve encore dans des bastides ou des maisons de village, en place au fond de la cave ou à proximité, généralement vides, parfois avec un reste d'huile rance ou servant à contenir le grain des poules. Mais la dernière fonction de la jarre est aujourd'hui d'agrémenter les riches villas des bords de la Méditerranée alors que sa place sociale se situait dans les réserves d'une habitation ou dans la jarrerrie d'un moulin à huile. Tout ustensile hors de son contexte perd une bonne part de son intérêt ethnologique et historique, ce qui est malheureusement aujourd'hui le cas de la plupart des jarres encore intactes ; elles ne sont donc plus qu'un document céramologique de comparaison. Restent donc les tessons avec aussi le risque d'un déplacement lorsque l'objet a été brisé dans le lieu où il était utilisé et ses restes sortis pour être jetés dans un dépotoir. Mais, à l'exception des décharges municipales où se mêlent utilitaire local et décoratif souvent venu on ne sait d'où, ces dépotoirs se situent à proximité d'habitats anciens et font archéologiquement partie du site.

### RETROUVER L'IDENTITÉ D'UNE JARRE.

Les critères d'identification des jarres sont, comme pour la plupart des céramiques, la texture et la couleur de leur pâte, leur forme et les signes ou



inscriptions qu'elles portent. Les caractères de composition des argiles et des pâtes céramiques ne sont pas encore bien codifiés et ne font pas partie des outils d'observation de tous les céramologues ; la forme des poteries interpelle par contre la plupart des archéologues tout comme les marques estampées dans l'argile encore molle ou les graffiti incisés après cuisson sur leur surface externe.

Nous ne savons encore que peu de choses sur les estampilles que les jarres exhibent sur l'épaule ou le côté de leur panse. La plupart sont circulaires et présentent, en relief ou en creux, des dessins, des signes anépigraphes ou des lettres isolées, plus rarement des inscriptions clairement lisibles. Malheureusement le vernis qui souvent les couvre les rend parfois indéchiffrables. Nous n'en saisissons pas encore la raison mais ces marques sont fréquemment répétées, parfois à de très nombreuses reprises ; bien plus rarement plusieurs tampons différents se côtoient sur une même jarre. La signification exacte de ce qui figure sur les marques nous est généralement inconnue. Si nous nous référons au timbrage antique des amphores ou à l'étiquetage moderne, l'estampille d'une jarre peut être la signature du fabricant, celle du négociant en poteries qui en assure la diffusion<sup>1</sup>, mais aussi du propriétaire de la jarre ou même seulement du produit qu'elle contient<sup>2</sup> ou encore de celui qui le commercialise, voire un timbre fiscal ou le certificat de conformité d'un organisme de contrôle. Ce peut être dans certains cas un indice de la date de fabrication de la poterie, en aucun cas celui de son utilisation, sauf indication spécifique. Se pose aussi la question de savoir pourquoi certaines jarres sont estampillées et d'autres, au moins aussi nombreuses, ne le sont pas.

## LA MARQUE CERTIFICAT DE GARANTIE.

Au-delà des Pyrénées, une bonne raison au marquage des jarres nous est rapportée par François AMIGUES<sup>3</sup> : « *La confrérie des potiers, quant à elle, était également très stricte quant aux règles de fonctionnement du métier [...]. Les pièces, en particulier les jarres, devaient être, comme à Valence, de bonne qualité. Si elles étaient de mauvaise qualité, le potier devait payer une amende pour chaque pièce mal faite ou mal cuite. De même il devait dédommager le client si celui-ci perdait le produit contenu dans les jarres à cause de sa malfaçon. Pour éviter cela, il était fait régulièrement obligation aux potiers de marquer leurs jarres à un endroit visible, un document de 1311 précise même sur le col ou le plus près possible du col* ». Cette règle fut peut-être applicable aux potiers provençaux, du moins en ce qui concerne les fabricants de jarres dont les produits sont vendus en grand nombre loin de leur lieu de production. Une expédition de jarres défectueuses qui ne seront remplies que sur leur lieu de destination risquait par exemple de ternir la réputation de l'ensemble des artisans de Biot d'autant que d'autres centres potiers de Provence étaient présents sur le marché. C'est le cas au XVII<sup>e</sup> siècle de Saint-Zacharie<sup>4</sup> (photos 3 et 4), de Varages<sup>5</sup>, de Moustiers<sup>6</sup>, La-Palud-sur-Verdon (photos 5, 6, 7 et fig. 10), Aups (photo 8, 9, 10) et de



Fréjus<sup>7</sup>, mais aussi plus tard de Salernes<sup>8</sup>, de Cotignac (photo 11 et fig. 11), encore de Varages<sup>9</sup>, de Pertuis et de Sisteron<sup>10</sup>. Le développement économique d'un centre céramique ne pouvait donc se faire qu'au travers d'un contrôle rigoureux de ses produits et d'une identification des acteurs de la production, méthode qui, avant la facture à en-tête, était pour la clientèle un véritable bulletin de garantie.

En l'absence de marque, un autre moyen de dater une jarre est son profil qui change au fil du temps. Edmond MARI<sup>11</sup> a dressé des tableaux très complets de l'évolution des formes de la jarre de Biot depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais s'il existe une unité de contenance, en dehors de ce centre céramique de Provence orientale, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que la normalisation des formes était simultanément étendue à l'ensemble des potiers provençaux. Antérieurement les textes font déjà mention de productions<sup>12</sup> que confirment épisodiquement les fouilles archéologiques<sup>13</sup> mais elles sont encore trop mal connues.

#### **MARQUES ATTRIBUABLES À FRÉJUS TROUVÉES LORS DE PROSPECTIONS<sup>14</sup>.**

L'existence de fabriques de jarres à Fréjus est connue grâce aux travaux de Daniel BRENTCHALOFF, de Corinne LANDURÉ<sup>15</sup> et de Georges VINDRY<sup>16</sup>, mais les ateliers et leur aire de diffusion restent à définir tout comme le corpus de leurs estampilles qui est encore à dresser. En l'absence d'une origine clairement exprimée dans la marque ou d'une analyse comparative de la pâte céramique dont est constituée une jarre, son attribution à Fréjus demeure du domaine de l'hypothèse. Ainsi l'emblème de l'abbaye de Lérins porté par une jarre du musée d'art et d'histoire de Provence à Grasse, que Edmond MARI hésite à attribuer à Biot plutôt qu'à Fréjus, se retrouve sur une autre jarre, dénuée de contexte archéologique, associé à une marque représentant un écu couronné bordé de part et d'autre d'une moitié de palme stylisée. L'écu porte en haut deux fleurs de lis et peut-être une troisième au bas. Ce type de figuration se retrouve dans des variantes diverses sur plusieurs autres marques attribuées à Fréjus et la couleur de sa pâte, dure, tirant au vermillon vient confirmer sa non appartenance aux ateliers biotois. Quant à la première jarre, seule l'analyse de son argile peut donner un indice sur sa provenance car la marque de Lérins n'est pas une appellation d'origine mais probablement le sceau d'un propriétaire. Une autre jarre, vue chez un antiquaire, présente côte à côte deux estampilles pouvant provenir de Fréjus. La première, datée du XVII<sup>e</sup> siècle par MARI figure un échassier posé sur une amphore à piédouche et anses à volutes d'où sortent deux branches à feuilles lancéolées ; la seconde, à bordure ondulée, représente une fleur vue de dessus, peut-être une anémone et MARI la date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut probablement voir dans cette différence de datation les effets d'une longue utilisation de certains tampons allant au-delà de la période d'activité d'un artisan qui ne peut donc plus garantir son produit. Au moins une des deux figurations côte à côte sur cette



dernière jarre ne concerne pas le fabricant sauf peut-être s'il s'agit d'un potier succédant à un autre.

C'est pourquoi les cachets ici présentés ne seront attribuables aux ateliers de Fréjus qu'au travers de solides hypothèses antérieures confortées par une observation de leur pâte céramique qui les écarte généralement des productions de Biot en pâte beige clair farineuse et de celles du Haut-Var et du Verdon en pâte vermillon constellée de particules brillantes. Ce pourrait être le cas de quelques marques observées dans le département du Var et toutes attachées à un contexte archéologique qui permet de les situer sur une carte de diffusion des poteries de Fréjus.

**De Cotignac** proviennent quatre marques :

- Petit fragment de jarre en pâte fine, vermillon au cœur, beige orangé en surface, finement sablonneuse contenant quelques particules brillantes. Le tesson porte des traces de cuisson avec d'autres poteries de dimensions plus petites, preuve que dans un atelier il ne se fabrique pas que des jarres. Une estampille de 60 mm de diamètre, incomplète (fig. 1), représente une fleur de lis bordée de part et d'autre d'une demi-palme stylisée. Marque signalée par E. MARI dans une variante un peu différente et à rapprocher par la présence de palmes stylisées de celle associée au cachet de Lérins citée précédemment et même du sceau de cette abbaye.
- Col de jarre portant six cachets accolés. Pâte dure, beige en surface, vermillon au cœur, vernis jaune orangé. Sur l'estampille (fig. 2) sont figurés un écu à trois fleurs de lis, surmonté d'une couronne fleurdelisée. L'écu est bordé de part et d'autre d'une palme. Le tout est entouré d'un collier dont les maillons ne sont pas liés mais mis bout à bout par deux et entrecoupés d'une fleur à quatre pétales, à moins qu'il ne s'agisse d'une fleur de lis dont la petite taille ne permet pas de dessiner les détails. Il se termine par une croix pattée pouvant suggérer celle de l'Ordre du Saint-Esprit dont la première cérémonie fut présidée par son fondateur, HENRI III, le 31 décembre 1578<sup>17</sup>. Cette marque est signalée par E. MARI mais elle a été précédemment identifiée par D. BRENTCHALOFF et publiée par G. VINDRY avec une variante au niveau des anneaux de la chaîne qui ne portent pas d'entretoise. Dans cette première version les anneaux ne sont pas doubles mais dédoublés par une torsion centrale.

S'il s'agit bien là de la représentation d'un collier de Chevalier du Saint-Esprit, il est improbable qu'un potier puisse associer à son vulgaire artisanat ce symbole de puissance réservé à un nombre limité d'élus. Il faut y voir le sceau d'un seigneur propriétaire terrien, à la manière de celui des abbés de Lérins précédemment cité ou, à l'extrême rigueur, d'un protectorat qui remettrait en question le statut social de certains potiers de la fin du XVI<sup>e</sup>



siècle. Ces sceaux de propriétaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme des marques d'origine de jarres car ils peuvent être estampés sur les poteries manufacturées dans des ateliers de tous horizons.

- Jarre sans fond portant cinq estampilles sous la lèvre. Pâte beige et vernis jaune orangé. Dans un cartouche circulaire bordé d'une frise de petites eses l'inscription IHS porte une croix sur l'H (fig. 3). Au-dessous les trois clous schématisés de la crucifixion sont disposés en éventail et encadrés d'une inscription dont certains caractères sont à l'envers ou sens dessus dessous : MARIA en haut, SAINT à droite et quatre ou cinq lettres à gauche. Marque relevée par E. MARI dans une forme identique.
- A Cotignac également une grande jarre appartiendrait au mobilier d'un domaine ancien. Elle est en pâte beige à rose, dure, sablonneuse et porte sous la lèvre quatre estampilles de 46 mm. de diamètre attribuées à Fréjus par MARI (fig. 4). Elles représentent un écu couronné bordé de part et d'autre de motifs qui peuvent figurer trois maillons de chaîne mis bout à bout à la manière du collier du Saint-Esprit signalé par D. BRENTCHALOFF.. Le tout est ceinturé d'une inscription dont chaque lettre est séparée de la suivante par un point. On peut lire à partir du sommet et dans le sens des aiguilles d'une montre : L.E.P.E.P.A.N.I.S.A... Une étoile précède le P de PANISA. Il existe un doute pour le premier P qu'il est possible de lire O et sur le dernier A qui ressemble à un B. Ceci suggère un renvoi hypothétique au nom de Panisse porté par plusieurs potiers de Fréjus ; il figure sous la forme PANISO sur un cachet portant l'I.H.S. inversé surmonté d'une croix et de deux étoiles.

À Correns (Var) ont été relevées deux marques :

- Fragment de col de jarre portant huit estampilles de 55 mm de diamètre qui se chevauchent légèrement. Pâte fine vermillon à rose, finement sablonneuse, contenant quelques rares particules brillantes. La portion de lèvre conservée est percée sur le dessus d'une série de dix trous de section rectangulaires (9x3mm), espacés irrégulièrement en moyenne de 30 mm, profonds de 50 mm mais ne traversant pas la lèvre et se terminant en pointe comme s'ils avaient été percés à l'aide d'une lame épaisse mais effilée<sup>18</sup>. Les empreintes des cachets sont très usées et ont par endroit collé à la matrice : on n'y distingue que les lettres IHS, dont l'H porte une croix et une protubérance sous l'inscription pourrait ressembler à un cœur (fig. 5). Le cartouche est bordé d'une rangée circulaire de signes en relief dont ne se distinguent que deux points en haut à gauche. Cette représentation renvoi à une marque de la série que E. MARI attribue à Fréjus. Elle ressemble aussi à deux marques dessinées par C. LANDURÉ qui précise que la pâte dont sont constitués ces tessons de jarres est de couleur beige à rose foncé et contient quelques particules micacées.



- Jarre de 75 cm de haut pour un diamètre maximal de 50 cm dans une cave du village (photo 1). Elle présente au bas de la panse un petit goulot cylindrique protubérant. La pâte est fine, dure, bien cuite, de couleur rose à vermillon. Sous la lèvre trois cachets ronds de 48 mm de diamètre difficilement lisibles : peut-être une large fleur de lis entourée d'une inscription. L'attribution de cette pièce à un atelier de Fréjus n'est fondée que sur l'aspect de son argile.

**De Roquebrune (Var)** proviennent deux marques :

- Fragment du haut d'une jarre portant une estampille incomplète d'environ 56mm de diamètre. La pâte fine, claire et farineuse à la cassure, contient des nodules bruns-rouges ; elle est de couleur beige tirant parfois sur le rose en surface. Le dessin en relief représente un écu prolongé sur les deux angles supérieurs d'une corne recourbée vers l'intérieur (fig. 6). Un T à extrémités fourchues occupe l'intérieur de l'écu alors qu'un P le surmonte et qu'une lettre illisible l'accote à gauche. Cette marque est identique à celles de deux fragments décrits par C. LANDURÉ qui les isole en soulignant leur pâte différente des autres fragments de jarres trouvés à Fréjus. La paroi de ces deux dernières poteries est renforcée de taïarins<sup>19</sup> à impressions digitales à la manière des grands cuiviers fabriqués dans les mêmes officines que les jarres. Cette marque est aussi dessinée par E. MARI dans une série fréjusienne de plusieurs variantes dont l'une est qualifiée de biotoise par J.A. DURBEC<sup>20</sup>, affirmation que ne réfute pas G. VINDRY. Cette estampille que l'on retrouve à Callas ( fig 9) et à Brignoles serait peut-être à rendre aux potiers de Biot à moins que les jarriers de Fréjus n'aient puisé dans deux gisements d'argiles bien différentes, ce qui ne facilite pas les identifications. En effet, les jarres façonnées dans cette deuxième argile ont à l'œil un aspect qui prête à confusion avec les produits biotois. Mais un cachet du même type présentant cependant certaines lettres différentes dont trois lettres liées TAV, au centre, figure sur une jarre, photographiée par Mari, qui porte au total cinquante et une estampilles disposées sur deux rangs. Le rang du bas est occupé par cette figuration alors que sur le rang du haut est représenté un écu de trois fleurs de lis entouré d'une légende où s'inscrit le nom de BOLOMON, artisan de Fréjus. Il est clair qu'une des deux marques n'est pas celle du potier et que se pose le problème de l'interprétation de ce qu'elle représente.
- Tesson portant une partie d'estampille de 60 mm de diamètre (fig. 7). La pâte fine, d'aspect vacuolaire et crayeux, est de couleur beige au cœur, plus orangé en surface et contient des nodules rouges. L'inscription IHS, ici rétro, surmonte la stylisation des trois clous de la passion disposés en éventail. Le départ d'une barre verticale appuyée sur la transversale de l'H renvoie à une croix que l'on retrouve sur bon nombre de variantes de cette marque, entre



autres celle de Cotignac (fig. 3). La périphérie de l'estampille suggère une schématisation de la couronne d'épines

À **Saint-Raphaël** (Var), un tesson estampillé a été trouvé à la Font-de-l'Ane :

- Fragment d'une jarre portant au moins deux impressions d'un cachet de 65mm de diamètre (fig. 8). La pâte fine, beige en surface est de couleur plus claire au cœur de la cassure et d'aspect vacuolaire et farineux. Elle contient des nodules bruns-rouges. Au centre de la marque le dessin au trait en creux d'une fleur de lis est accoté de deux demi-palmes. La périphérie est occupée par une inscription incomplète. On y déchiffre STO et PENO de part et d'autre d'une croix. Sûrement la signature du potier fréjusien BAPTISTO PENO (ou PENNO) signalée sous une autre forme par VINDRY et LANDURÉ. Un dessin très proche, également au trait mais en relief, est publié par MARI dans une série attribuée à Fréjus mais avec une inscription différente. Il est lui-même à rapprocher de la marque de Cotignac décrite ci-dessus (fig. 1).

À **Saint-Maximin** (Var) à la bastide de Conillière :

- Jarre en pâte rose à vermillon, dure, bien cuite, sablonneuse, (photo 2) portant deux estampilles représentant un écu à trois fleurs de lis surmonté d'une petite fleur de lis ou d'une couronne coiffée d'une ligne courbe joignant les deux angles de l'écu. Le tout est ceinturé d'une inscription ou de motifs illisibles.

## EN CONCLUSION.

L'examen de ces tessons découverts lors de prospections archéologiques participera sans conteste à définir l'aire de diffusion de séries de jarres qui se distinguent des anonymes par le sceau dont elles sont marquées. Par contre l'identification même des estampilles demeure une énigme et, à quelques exceptions près, les interprétations d'origine proposées par divers chercheurs doivent être considérées à ce jour comme du domaine de l'hypothèse.

Le lieu de production d'une terre cuite est, sauf importation d'argile étrangère, définie par la composition de sa pâte céramique élaborée à partir de matières premières locales. Donc l'analyse de la pâte d'une jarre doit permettre d'en définir la provenance en la comparant à celle de rebuts de cuisson d'un atelier connu, d'un gisement d'argile portant des traces d'extraction ou d'autres produits céramiques bien identifiés. Cette analyse est aujourd'hui très fiable en ce qui concerne les laboratoires spécialisés, mais elle est longue, coûteuse et hors de portée du commun des chercheurs. Reste alors l'examen visuel détaillé qui demande une longue et minutieuse expérience ainsi que des céramiques laissant apparaître leur surface non vernissée avec de préférence des parties





1



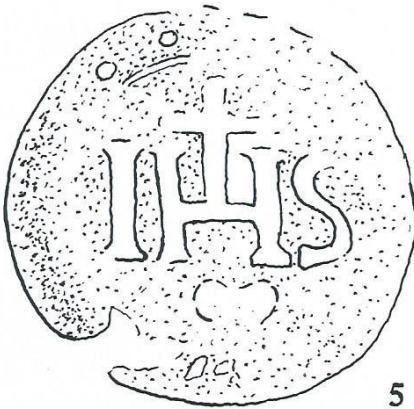
2



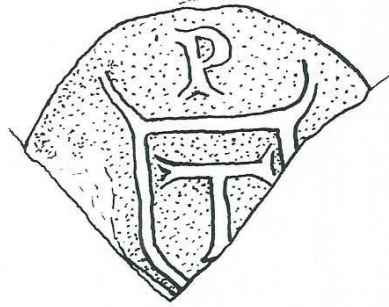
3



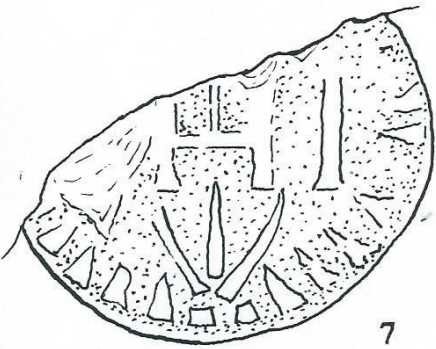
4



5



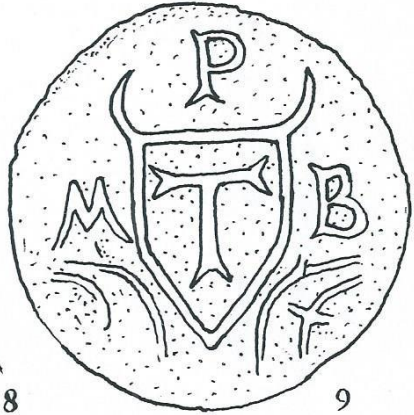
6



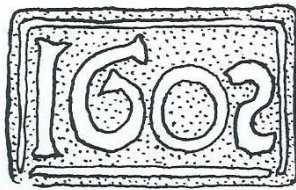
7



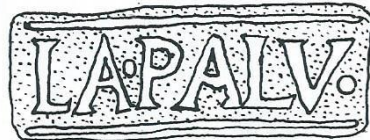
8



9



10



11





ébréchées. Mais en ce qui concerne cette méthode le nombre des facteurs déterminants devient considérablement restreint et la recherche n'est la plus fructueuse que dans les différences révélées par la comparaison directe. Ainsi l'existence de deux pâtes intervenant dans la fabrication de jarres qui portent des estampilles attribuables à Fréjus et la similitude de l'une avec celle de Biot doivent être élucidées avant de poursuivre toute identification arbitrale.

Des inscriptions et signes figurés sur les estampilles nous ne connaissons pas grand chose. Nous ignorons leur fonction et la signification de la plupart des dessins qu'elles portent. Néanmoins il est déjà remarquable que plusieurs marques diverses attribuables à Fréjus aient en commun une paire de demi-palmes, une chaîne, un écu à trois fleurs de lis, des étoiles ou l'IHS surmonté d'une croix. Mais ces deux derniers motifs se retrouvent aussi sur des marques attribuées à Biot ce qui exclut là tout symbole singularisant un artisan ou son lieu de travail. Le fait que certaines jarres portent deux cachets différents appelle à y voir plus que la signature d'un potier. Ainsi, après le cas ici exposé du jarrier BOLOMON, une série de jarres observées dans l'ouest varois arborent plusieurs variantes d'une fleur de lis bordée des initiales AC attribuée à Biot par MARI. L'un des exemplaires portant quatre de ces estampilles est en outre marqué d'une croix cantonnée de quatre motifs illisibles sur cet exemplaire, à la manière du sigle du biotois François BESSON ou de celui que MARI attribue au potier Jehan GUIRARD. Si l'un de ces sceaux est la signature du potier, donc probablement celui à la croix accompagnée d'un motif dans chaque canton, le second est le signe de reconnaissance d'un autre personnage ou d'une autre institution qui se distingue également sur d'autres jarres peut-être pas toutes originaires du même atelier. Ce qui expliquerait les diverses variantes d'un même sceau et la différence d'aspect des pâtes céramiques qui peut exister entre toutes ces jarres timbrées d'une signature identique. Enfin, la signification de l'estampillage est peut-être la réponse à la question posée par l'anonymat de beaucoup des jarres encore intactes. Il y a là matière à réflexion sur un sujet qui paraissait au premier abord bien simple mais qui reflète à lui seul toute la complexité de la céramologie de l'époque moderne.

**CI-CONTRE :**

**ESTAMPILLES SUR JARRES** - dessins F. CARRAZÉ

- 1 à 9 : marques attribuables à Fréjus.
- 10 : marques sur jarrette de La Palud-sur-Verdon  
(ancienne collection COULET à Digne).
- 11 : marque sur jarre de Cotignac (photo 11).



## NOTES

- <sup>1</sup> Ainsi la poterie Elie Sibylle de Lorgues (Var) signe des poteries culinaires de Vallauris dont elle assure la vente. Voir à ce sujet la transcription d'une communication faite à Cliousclat (Drôme) lors des Rencontres biennales de la Poterie : CARRAZÉ François et Claudette, *la poterie culinaire dans l'arrière-pays marseillais de la fin du Moyen Age à nos jours*. Villalata, carnets d'histoire et d'archéologie 4 – décembre 2001. Mairie de Saint-Maximin - 83470.
- <sup>2</sup> Système de distinction employé par les coopératives viticoles ou oléicoles qui fait référence au nom ou à un numéro d'ordre de l'adhérent, celui-ci étant soit le propriétaire, soit le fermier de la terre exploitée. Le musée ATP de Draguignan possède un gros jarron marqué A.C. dans lequel Albert CARLES, de Tavernes (Var) faisait mettre sa part d'huile au moulin local. Chez les romains, à l'époque républicaine, des lots d'amphores vinaïres fabriquées par le même potier ne se distinguent les unes des autres que par deux initiales timbrées sur le bas de leurs anses. Cette marque correspond à un lopin de culture dans une grande terre divisée géométriquement en parts égales. L'ensemble des produits est ensuite vendu et chaque producteur rémunéré suivant les contenants marqués.
- <sup>3</sup> AMIGUES François : *Les importations en Languedoc-Roussillon de céramiques médiévales valenciennes et barcelonaises décorées au bleu de cobalt*. Article extrait de sa thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle. Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1984.
- <sup>4</sup> A.D. du Var, 3E 48/7 : acte d'habitation du potier de Moustiers Pierre TOCHO. Voir aussi CARRAZÉ François : *poteries à décor incisé produites à Saint-Zacharie à l'époque romaine*. Villalata, carnets d'histoire et d'archéologie 4 - décembre 2001, mairie de Saint-Maximin (Var). A paraître également dans le bulletin 2001 du Centre Archéologique du Var – Toulon, 2002.
- <sup>5</sup> Tessons en pâte locale, dont un large morceau de lèvre, découverts dans un contexte du XVII<sup>e</sup> siècle à l'occasion de travaux de voirie (musée de la faïence à Varages).
- <sup>6</sup> MARI Edmond : *Jarres en Provence*. Chez l'auteur. Châteauneuf-Villevieille (06), 1996, p. 343.
- <sup>7</sup> Travaux de Daniel BRENTCHALOFF, ancien conservateur du musée d'archéologie et d'histoire de Fréjus.
- <sup>8</sup> ULISSE Nicole : *Salernes terre et céramique*, Edisud, Aix-en-Provence, 1987, p. 56.
- <sup>9</sup> De cette période plus récente nous connaissons une série de jarrettes modelées hautes de 37 à 53 cm. en pâte beige orangé en surface, vermillon au cœur, grossière, sablonneuse contenant des particules brillantes et des pierres à chaux. Elles sont caractérisées par un taïarin à impressions digitales qui ceinture le col au ras de la lèvre. L'intérieur est vernissé sur engobe marron.
- <sup>10</sup> F. ARNAUD signe des jarres à Pertuis (Vaucluse) et BONTOUX aux Bons-Enfants près Sisteron.
- <sup>11</sup> MARI Edmond : ouvrage cité note 6. Cet ouvrage très documenté ne permet cependant pas toujours la comparaison de marques observées sur des jarres avec les dessins enjolivés présentés par l'auteur.
- <sup>12</sup> A.D. du Var - 3<sup>E</sup>3386. A Saint-Maximin, division entre Raymond FRESQUIÈRE et son frère Pierre : « ...une grande jarre en terre pour tenir l'huile... » (1415). Voir aussi MARI Edmond, ouvrage cité, p. 59 (1308).
- <sup>13</sup> Prospections de Cl. et F. CARRAZÉ sur les sites d'ateliers de terres cuites d'Ollières (Var). Des tessons de jarres globulaires renforcées de taïarins à impressions digitales ont, entre autres, été exhumés près de l'emplacement de l'officine occupée jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle par Blay HENRIC ou Jean GAUDEMAR.  
Voir aussi : Gabrielle DEMIANS D'ARCHIMBAUD : *Les fouilles de Rougiers*. C.N.R.S. Valbonne 1980, p. 305, figure 263, jarre datée de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.



- 
- <sup>14</sup> La plupart des prospections ayant amené la découverte de tessons de jarres sont le fait de Jean-Marie MICHEL, de Correns (83), auquel les historiens sont redevables d'avoir dressé la carte archéologique de bien des villages du Var et que nous remercions de sa collaboration.
- <sup>15</sup> LANDURÉ Corinne : *la céramique moderne de Fréjus, approches archéologiques et scripturaires*, mémoire de maîtrise, Université de Provence, U.E.R. d'Histoire 1982-83, Aix-en-Provence, 1983.
- <sup>16</sup> VINDRY Georges : *Les estampilles des jarres provençales*, Annales du Sud-Est Varois, tome XVI, 1991, p. 35.
- <sup>17</sup> Voir la miniature du Musée de Versailles qui illustre les Évangiles du Saint-Esprit sur laquelle les chasubles noires portées par HENRI III et deux autres dignitaires sont décorées au pourtour d'une chaîne de broderies dont une suite de maillons identiques à ceux de la marque dessinée par D. BRENTCHALOFF ainsi que d'une succession de motifs séparés par des fleurs de lis. Une chaîne tenue par HENRI III et deux autres dans les mains du chevalier de Cheverny présentent la même disposition.
- <sup>18</sup> Une jarre biotoise observée au Castellet (Var) est percée sur le dessus de la lèvre de quatorze trous borgnes carrés pratiqués à l'aide de la pointe d'un clou carré. Un certain nombre de ces trous contenaient encore des fragments de fer d'une section de 1,2 mm. Edmond MARI a tenté de donner une explication à cette pratique mais je ne pense pas qu'elle résiste à l'expérimentation.
- <sup>19</sup> Taïarin : pâte alimentaire en forme de lasagne (F. MISTRAL : *Lou tresor dóu felibrige*). Terme emprunté par les potiers de Vallauris pour désigner la fine bande d'argile collée sur certaines poteries pour les consolider en des points exposés aux chocs. Souvent, une série de pressions de l'extrémité du doigt renforce le collage du taïarin. Information de Jean PETRUCCI que je remercie.
- <sup>20</sup> Edmond MARI publie à la page 322 le dessin d'une estampille figurant un écu surmonté de deux cornes. À l'intérieur de l'écu se trouvent trois lettres liées, TAV, et à l'extérieur P, M, AT liés (ou MAT), V et F. À la page 317 la photographie montre une jarre portant 51 estampilles sur deux rangs. La rangée supérieure est constituée de marques portant un écu à trois fleurs de lis entouré d'une inscription où figure le nom de BOLOMON. En dessous sur une deuxième série figure l'écu ci-dessus décrit. C'est cette marque que J. A. DURBEC attribue à Biot ; cf., de cet auteur, *La petite industrie populaire de Biot*, Artisans et paysans de France, II, Strasbourg, 1947.





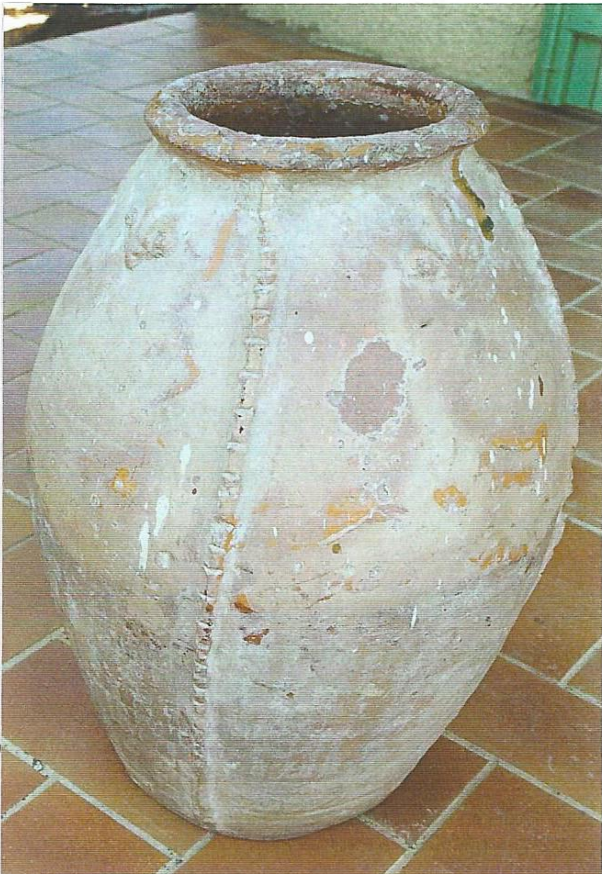
1



2

1. Jarre de Fréjus (h. : 75 cm)

2. Jarre de Fréjus (h. : 66 cm)



3



4

3. Jarrette de Saint-Zacharie (h. : 52 cm)

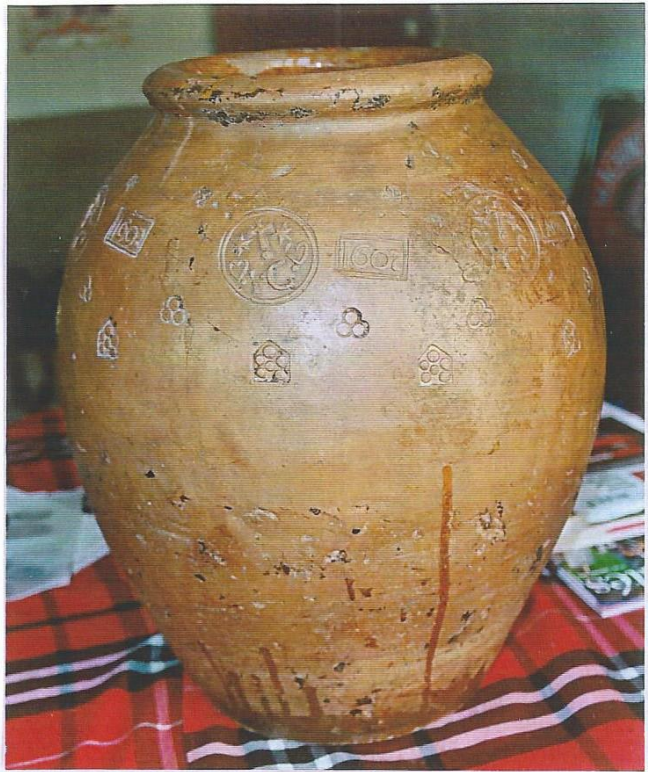
4. Détail des motifs rapportés



5. Jarrette de La Palud-sur-Verdon  
(h. : 49 cm)

6. Détail des estampilles

7. Détail des motifs imprimés



5

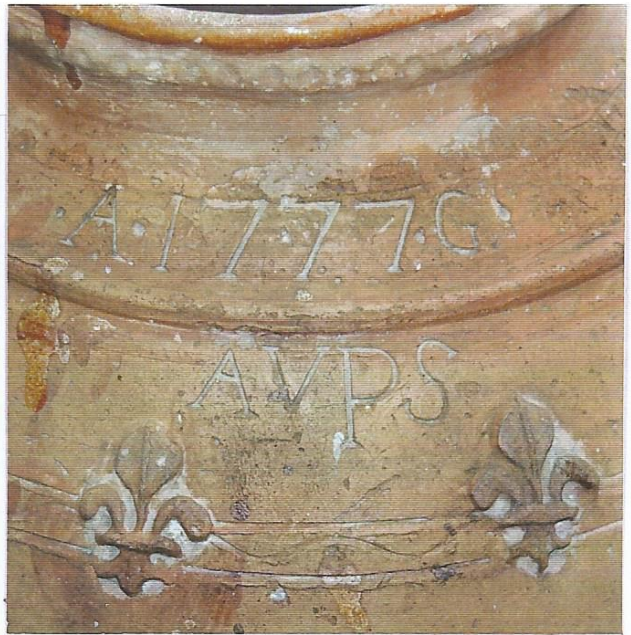


6



7

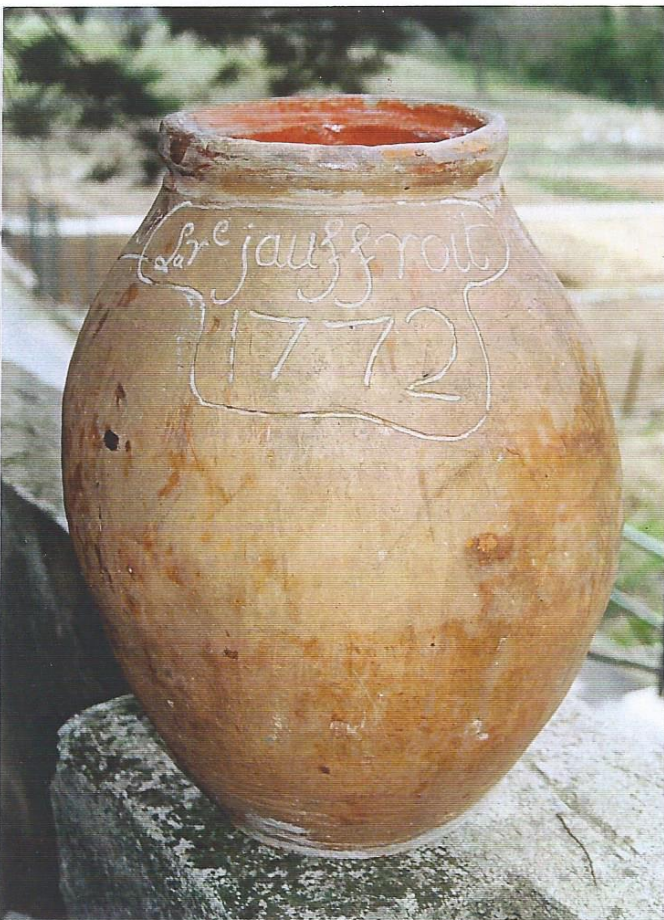




9

8

8. Jarrette d'Aups (h. : 55 cm)  
 9. Détail de l'inscription A 1777 G AVPS  
 10. Jarrette d'Aups (h. : 60 cm)  
 11. Jarre de Cotignac (h. : 76 cm)



10

11

